

Le 31 janvier 2021

## La FNACA et le « rapport Stora »

« Les événements font plus de traîtres que les opinions. » (François René de Chateaubriand).

A la suite de mon article sur le « rapport Stora », un de mes lecteurs me déclare qu'il ne comprend pas ma position sachant, je cite, « que la plus grosse association d'anciens d'Algérie, la FNACA, est très favorable à l'idée d'échanges apaisés entre l'Algérie et la France ».

Autour de moi, beaucoup de gens ne comprennent pas pourquoi je m'insurge contre la commémoration du 19 mars 1962 alors que, depuis François Hollande, le 19 mars serait « la date officielle de la fin de la guerre d'Algérie ». Les mêmes me font sottement remarquer que cette date a été « légalisée » par le parlement: elle serait donc aussi importante pour les Français que le 8 mai, le 11 novembre ou le 14 juillet. C'est une ineptie, doublée d'une félonie !

Combien de fois faudra-t-il que je répète qu'un citoyen est d'abord et avant tout un homme libre ? Ce n'est pas un « *beni-oui-oui* » : il doit avoir conscience de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. Il doit aussi faire la distinction entre le bien et le mal, or ce qui est « *légal* » (ou officiel) n'est pas forcément normal ou encore moins **moral** ? Dans notre histoire, les exemples ne manquent pas.

Le plus monstrueux est, pour moi, la « *loi Veil* » de 1975, légalisant l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). On s'est arrogé le droit de tuer l'« *infans conceptus* », cet « *enfant à naître* » qui a des droits depuis la plus haute antiquité mais que les féministes, au cri de « *notre ventre nous appartient !* », ont condamné à mort. Depuis la « *loi Veil* », à raison de 230 000 IVG par an (chiffre officiel), la France a tué plus de 9 millions de petits Français ; 50% de victimes de plus que... la Shoah(1), c'est tout simplement **monstrueux** !

La France actuelle s'émeut du sort des ours pyrénéens, des porcs ou des volailles élevés en batterie et de la « *souffrance animale* », mais pas du massacre *légalisé* de SES enfants.

En 1981, les Socialistes ont aboli la peine de mort et nous sommes arrivés à cette aberration: en France, on n'a plus le droit de tuer que ...des innocents.

Les économistes vous diront que « *la natalité française n'a pas eu à en souffrir* »: vaste foutaise !!! Nous sommes, en fait, devant un phénomène de « *remplacement de population* » car, au sein de la « *diversité* » - celle qui voudrait nous imposer la Sharia - on n'avorte pas ; on se reproduit comme des lapins. J'ajoute - tant pis si ça déplaît ! - que les 9 millions de petits Français que nous avons tués *légalement* auraient pu nous être bien utiles lors d'une éventuelle « *Reconquista* » (2).

Faut-il rappeler aussi que la « *légalité républicaine* » est souvent à géométrie variable :

Les juridictions d'exception qui ont fait fusiller Bastien-Thiry, Degueldre, Piegt et Dovecar étaient totalement illégales (puisqu'elles interdisaient tout appel ou pourvoi en cassation)(3)

Je pourrais citer aussi l'article 35 de la Constitution de 1793 qui stipule que :

« *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

Ce qui n'a pas empêché la Convention de faire massacrer 300 000 Vendéens qui voulaient seulement défendre leur fief, leur foi et leur Roi. Souvenons-nous que le gouvernement de Jacques Chirac, par la loi du 29 janvier 2001, a fait reconnaître par la France le génocide...arménien de 1915. J'attends encore que mon pays, si prompt à donner des leçons au monde entier et à faire acte de « *repentance* », reconnaisse le « *populicide* » vendéen.

Un citoyen normal n'est pas obligé d'adhérer bêtement aux tendances « *sociétales* » votées par nos députés par pur clientélisme: ce n'est pas parce qu'un gouvernement socialiste a fait voter la « *loi Taubira* » autorisant les invertis à se marier entre eux, que j'aspire aux derniers outrages, ni même à m'afficher au bras d'un giron.

Sur l'Algérie française, j'ai déjà écrit quatre livres (4). Aussi, au risque de me répéter, je rappelle : a)- Que la date de la fin de la guerre d'Algérie (proclamation d'indépendance) est le 5 juillet 1962. Le 18 mars (et non le 19) est celle de la signature des « *Accords d'Evian* ».

b)- Entre ces deux dates, 670 soldats français seront (encore) tués par l'ALN qui ne respectera *jamais* la trêve décrétée par les Accords d'Evian. Seule l'armée française déposera les armes.

c)- APRES les accords d'Evian, 3 000 «*Pieds-noirs*» seront enlevés par le FLN. Des femmes finiront dans les bordels de l'ALN, des hommes termineront leur vie de forçats dans des mines.

La plupart d'entre eux seront « *portés disparus* » et le sont encore aujourd'hui.

d)- 120 à 150 000 harkis, fidèles à la France, seront livrés désarmés aux égorgeurs du FLN.

Ils seront torturés, émasculés, brûlés vifs, massacrés ainsi que leurs familles, avec la neutralité bienveillante, voire la complicité du gouvernement français. Ce chiffre de 150 000, que certains historiens engagés mettent en doute, émane d'Ahmed Ben Bella lui-même.

e)- Lors de l'indépendance de l'Algérie, un million de «*Pieds noirs*» devront quitter le pays «*une main devant, une main derrière*», en abandonnant tout, car on leur laissait le choix entre «*la valise ou le cercueil*». Les Accords d'Evian garantissaient pourtant leur vie et leurs biens...

Donc, les gens qui, pour complaire à Macron, acceptent de collaborer avec l'ancien Trotskiste Benjamin Stora sont soit d'une ignorance crasse, soit des traîtres, soit des salauds, soit des pleutres, soit des imbéciles. Et dans tous les cas, conscients ou non, ils insultent nos morts !

Parlons maintenant de la FNACA car cette association vaut son pesant de moutarde (ou de «*Ketchup*» pour rester dans le rouge !) : La «*Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie*» (FNACA) est, comme son nom l'indique, une association d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Mais quelle est, en fait, sa genèse ?

En 1958, trois associations d'appelés et de rappelés de la guerre d'Algérie, se réunissent pour former la «*Fédération Nationale des Anciens d'Algérie*» (FNAA) : le «*Groupement des Rappelés et Maintenus*» (GRM) créé en novembre 1956, d'obédience socialiste, l'«*Association des Anciens d'Algérie*» (AAA) créée au début de l'année 1957 par Jean-Jacques Servan-Schreiber, proche du Parti Radical, et l'«*Association Nationale des Anciens d'Algérie*» (ANAA) créée en février 1958, qui est un sous-marin du Parti Communiste Français.

Jean-Jacques Servan-Schreiber en est le premier président-potiche mais en fait, le PCF tire les ficelles en coulisse. Citons cette phrase de «*JJSS*» qui résume bien les buts de l'association :

«*Nous défendons les droits légitimes de tous nos camarades, mais pour faire triompher ce que le général Pâris de Bollardière a appelé « les valeurs morales qui ont fait la grandeur de notre civilisation »...et pour la Paix.*»(5). En réalité, dès 1958, le PCF veut profiter de cette structure nouvelle pour nuire aux intérêts français en Algérie, au profit de l'URSS.

En mars 1963, au 4<sup>ème</sup> congrès à Noisy-le-Sec, on ajoute le «*C*» de combattant dans le sigle de la FNACA. La FNACA modifie ses statuts pour mieux marquer sa volonté de faire reconnaître le titre de «*combattant*» aux deux millions d'appelés qui ont trainé leurs guêtres en Algérie durant trois mois au moins. Même si beaucoup d'entre eux ont servi comme fourrier ou cuistot au mess de leur régiment et n'ont jamais vu un Fellagha autrement qu'en photo.

En 1965, le bellâtre «*JJSS*» abandonne la présidence de la FNACA : le clown, qui lui donnait une respectabilité, a terminé son tour de piste, il peut continuer à distiller ses idées de gauche libérale dans l'«*Express*», le torchon anticolonialiste qu'il a fondé à l'âge de 29 ans.

L'appareil de la FNACA reste aux mains des Communistes qui vont faire, durant des années, des pieds et des mains pour que la France reconnaisse *officiellement* le 19 mars.

Je rappelle aux gens qui ont la mémoire courte, ce que disait François Mitterrand, lors d'une conférence de presse télévisée le 24 septembre 1981 : «*les morts de la guerre d'Algérie seront honorés chaque année à une date qui ne pourra être le 19 mars, pour des raisons évidentes...*».

François Mitterrand n'est pas, que je sache, un sympathisant de l'Algérie française.

Quelques jours après cette conférence, le 29 septembre, se tenait une réunion au ministère des Anciens Combattants : 27 associations patriotiques et/ou d'anciens combattants (sur 29 consultées) se sont déclarées opposées aux célébrations du 19 mars.

En septembre 1981, le «*Quotidien de Paris*», attaqué par la FNACA, écrivait :

« Michel Sicart (secrétaire général), Serge Perronet (trésorier), Michel Sabourdy (presse), etc. qui occupent des postes importants à la FNACA sont des responsables bien connus du PCF...

Effectivement ils ne sont pas d'« obédience communiste » puisqu'ils sont communistes ! »

Citons encore cet article de « l'Humanité » en date du 1<sup>er</sup> juillet 1983 car il résume assez bien les intentions de la FNACA et de son allié, le PCF.

« Hier, au siège du Comité central du PCF, une délégation de la FNACA a été reçue par Georges Marchais, secrétaire général du parti, Etienne Fajon et Henri Costa, membres du Comité central, et Roland Renard, député de l'Aisne...Au cours de la rencontre, les représentants de la FNACA - Maurice Sicart, secrétaire général, Jean Cavan, secrétaire national, et Serge Péronnet, trésorier - ont rappelé les principales revendications de leur association non encore satisfaites...

L'entretien a mis en évidence l'accord complet du Parti Communiste avec les justes demandes de la FNACA, qui ont été fermement défendues et continueront de l'être par les élus communistes à l'Assemblée Nationale et au Sénat... Les deux délégations ont constaté à nouveau la concordance de leurs vues sur la commémoration annuelle du cessez-le-feu qui a mis un terme à la guerre d'Algérie le 19 mars 1962. Elles ont souligné la nécessité de poursuivre l'action afin que le 19 mars devienne la journée officielle du souvenir... A propos des décisions prises par diverses municipalités d'opposition qui ont débaptisé des rues ou places du 19 mars. Les deux délégations ont exprimé leur indignation à l'égard de ce comportement qui est une injure à la mémoire et aux familles des 30 000 jeunes Français tombés(6) au cours de la guerre d'Algérie... »

Est-il utile d'en rajouter ? Faut-il s'étonner que la FNACA cautionne le « rapport Stora » ?

On me dit assez régulièrement que beaucoup d'anciens d'AFN sont à la FNACA « sans savoir ce qu'il y a derrière ». Qu'ils y adhèrent « pour retrouver des copains ». Mais il existe en France des centaines d'associations patriotiques, régimentaires, d'armes, ou d'anciens combattants.

On n'est pas obligé d'adhérer à celle qui a encarté dans ses rangs des « porteurs de valises » du FLN, des traîtres et des déserteurs : ne finançons pas la corde pour nous pendre !

Personnellement, en 2018, j'ai claqué la porte d'une association d'anciens parachutistes dont j'étais adhérent depuis...38 ans, parce que son général-président ne trouvait rien de choquant à la déclaration de Macron sur les « crimes contre l'humanité » en Algérie, et qu'il ne s'est pas indigné quand Macron, devenu président de la République entre temps, est allé salir l'armée française chez la veuve du traître Maurice Audin. Il y a des valeurs sur lesquelles on ne doit pas transiger.

Quant aux naïfs et aux « Bisounours », je leur dis qu'on n'est pas obligé d'être inculte, idiot ou aveugle : la « politique de l'autruche », la tête dans le sable et le cul à l'air, n'est jamais une bonne chose, sauf, bien sûr, pour ceux qui aiment exposer leurs arrières.

Eric de Verdelhan

1): Une loi portée par une rescapée de Ravensbrück, ça laisse pantois ! Au soir de sa vie madame Veil regrettait amèrement les dérives de sa loi. Depuis elle repose au Panthéon.

2): N'ayant aucune envie d'être poursuivi pour « incitation à la haine raciale », je n'en dirai pas plus...

3): Idem pour les juridictions chargées, à la Libération, de juger les « collabos » ou présumés tels.

4): « Requiem pour l'Algérie française » (2012), « Un homme libre » (2013), « Oran le 5 juillet 1962... » Edilivre ; 2017, « Hommage à NOTRE Algérie française » Dualpha ; 2019.

5): Le général de Bollardière, traître à ses frères d'arme, a rejoint le pacifisme-écolo-gauche-catho-de-gauche après la guerre d'Algérie.

6): Il en est tombé 18500 soldats français en Algérie dont 6500 appelés du contingent. Ce chiffre de 30 000 appelés tués au combat est une affabulation du PCF.